

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
189<sup>e</sup> année  
20 juin 2013  
n° 22 / 7559<sup>e</sup>  
pages 1465 à 1536

## CHRONIQUE / Environnement

Le contentieux des antennes-relais

> Geneviève Viney

1489

### ÉDITO

1465 SNCF, tout est possible, vraiment tout..., *Félix Rome*

### ACTUALITÉS

- 1468 Séparation et régulation des activités bancaires : mesures relatives au crédit
- 1474 Égalité entre les femmes et les hommes : présentation du futur projet de loi
- 1483 Spécialités pharmaceutiques : usage médical du cannabis
- 1485 Sécurisation de l'emploi : inconstitutionnalité de la clause de désignation

### POINT DE VUE

1487 L'entrée triomphale (?) de l'action de groupe en droit français, *María José Azar-Baud*

### ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1499 Chronique : Litispendance et connexité dans les relations entre un Etat membre de l'Union européenne et un Etat tiers, *Danièle Alexandre et André Huet*
- 1503 Panorama : Droit international privé, *Fabienne Jault-Seseke*
- 1515 Notes : L'ordre de retour de l'enfant enlevé illicitement doit-il être apprécié au regard de son intérêt supérieur ?, *avis sur Civ. 1<sup>re</sup>, 20 mars 2013, Jean-Paul Jean*
- 1520 Pourquoi la jurisprudence *Neulinger* ne peut pas être appliquée par les juridictions françaises dans les procédures de retour, *note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 20 mars 2013, Alexandre Boiché*
- 1526 La Constitution ne s'oppose pas à l'abandon de la prescription trimestrielle en matière de presse, *note sous Cons. const., 12 avr. 2013, Emmanuel Dreyer*
- 1531 A propos de l'efficacité de la possession *solo animo*, *note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 20 févr. 2013, Antoine Tadros*

### ENTRETIEN

1536 Marie-José del Rey - Les enjeux de la modernisation du droit de l'environnement

DALLOZ



# Recueil Dalloz

31/35, rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
SYLVIE FAYE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
Jean BARTHELEMY, Pascale DEUMIER  
Denis MAZEAUD, Philippe MERLE  
et Charles VALLÉE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
Bénédicte FAUVARQUE-COSSON

## EDITION

Philippe WEISS (5357) - Directeur de l'édition

## REDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef  
Sabrina LAVRIC (5356) Rédactrice en chef adjointe

### • REDACTION

Laura CONSTANTIN (5370)  
• CHEFS DE RUBRIQUES  
Banque - Crédit - Garantie: Valérie AVENA-ROBARDET  
Commerce électronique: Cédric MANARA  
Concurrence - Distribution: Éric CHEVRIER  
Contrat d'affaires: Xavier DELPECH  
Contrat - Responsabilité - Assurance: Xavier DELPECH  
Entreprise en difficulté: Alain LIENHARD  
Fonds de commerce et commerçants: Yves ROUQUET  
Propriété intellectuelle: Jeanne DALEAU  
Société et marché financier: Alain LIENHARD

### • EDITION - REALISATION

#### Secrétaires de rédaction:

Patricia ANDRY (5284)  
Florine LHUILLIER (5363)  
Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique: Patrick VERDON (5448)

Secrétaire de rédaction numérique: Carole ROBAN

## ABONNEMENT - MARKETING

Marketing: Christophe CHEVALLEY

Abonnements: Yvette NAY, Directrice  
80, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex  
Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients: Marie-Hélène TYLMAN, Responsable

Tél: 0820 800 017 - Fax: 01 40 64 89 92

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement: France: 398 € HT (406,36 € TTC)

Etranger: 464 € HT

Prix au numéro: 19,40 € TTC

ISSN 0034-1835

N° CPPAP 1012 T 82206

JOUVE, 733, rue St Léonard BP3

53101 Mayenne cedex

Dépôt légal - Juin 2013

## Editions Dalloz

Société Anonyme au capital de 3956040 €  
Siège social: 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69572 195 550

Société des éditions Lefebvre Sarrut SA

Ce numéro contient un encart broché  
Recueil/Dalloz Avocats

# SOMMAIRE

ÉDITO par Félix Rome

1465 SNCF, tout est possible,  
vraiment tout...



## ACTUALITÉS

1468

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Séparation et régulation des activités bancaires: mesures relatives au crédit

#### Consommation

Rétablissement personnel: dettes de loyers postérieures au jugement d'ouverture, *Civ. 2<sup>e</sup>, 6 juin 2013*

#### Entreprise en difficulté

Déclaration des créances: formalisme de l'avertissement personnel, *Com. 4 juin 2013*  
Commissaire à l'exécution du plan: qualité à agir contre un cocontractant du débiteur, *Com. 4 juin 2013*

Redressement judiciaire: fonctionnement des comptes bancaires et rupture des concours, *Com. 4 juin 2013*

Liquidation judiciaire: adjudication d'un bien immobilier, *Civ. 2<sup>e</sup>, 6 juin 2013*

#### Fonds de commerce et commerçants

Régime de l'auto-entrepreneur: précisions ministérielles sur la future réforme

Bail dérogatoire: pas de maintien en possession en cas de congé, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 juin 2013*

Congé donné par acte d'huissier: irrégularités de fond, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 juin 2013*

1473

### DROIT CIVIL

#### Bien-Propriété

Servitude de passage: obligations du propriétaire du fonds grevé, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 juin 2013*

#### Famille-Personne-Succession

Égalité entre les femmes et les hommes: présentation du futur projet de loi

1475

### DROIT IMMOBILIER

#### Agent immobilier

Futur projet de loi sur le logement: encadrement des professions immobilières

#### Bail

Bail rural (cession): manquement à ses obligations\*par un copreneur

SAFER (droit de préemption): parcelle partiellement boisée, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 juin 2013*

SAFER (droit de préemption): délai en cas de surenchère, *Civ. 3<sup>e</sup>, 5 juin 2013*

1476

### DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

#### Droit européen

Mineur demandeur d'asile: désignation de l'Etat membre responsable, *CJUE 6 juin 2013*

1477

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Presse et communication

Secret des sources des journalistes: présentation en conseil des ministres du projet de loi

#### Procédure pénale

Travail en prison: constitutionnalité de l'exclusion du code du travail, *Cons. const., 14 juin 2013*

Fouilles corporelles intégrales: application de la loi pénitentiaire, *CE 6 juin 2013*

Mandat d'arrêt européen: inconstitutionnalité de l'absence de recours en cas d'extension, *Cons. const., 14 juin 2013*

1480

### DROIT PUBLIC

#### Droit administratif

Mineurs isolés étrangers: publication d'une circulaire ministérielle

Modernisation de l'action publique territoriale: adoption du texte par le Sénat  
Établissements d'enseignement privé: constitutionnalité du statut des maîtres sous contrat, *Cons. const., 14 juin 2013*

#### Fiscalité

Réforme de la taxe professionnelle: inconstitutionnalité de la dotation de compensation, *Cons. const., 14 juin 2013*

#### Santé publique

Spécialités pharmaceutiques: usage médical du cannabis

1484

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Portage salarial: extension par arrêté de l'accord du 24 juin 2010

Droit d'agir en justice des syndicats: non-renvoi d'une QPC, *Soc. 5 juin 2013*

Repos dominical et liberté contractuelle: non-renvoi d'une QPC, *Soc. 5 juin 2013*

Sécurisation de l'emploi: inconstitutionnalité de la clause de désignation

1485

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Jugement: mention des notes en délibéré, *Civ. 2<sup>e</sup>, 6 juin 2013*

Taux de l'appel: demande indéterminée (obligation de faire), *Civ. 2<sup>e</sup>, 6 juin 2013*

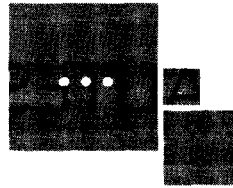
Principe du contradictoire: moyen relevé d'office non soumis à la discussion, *Civ. 2<sup>e</sup>, 6 juin 2013*

#### Profession juridique et judiciaire

Aide juridictionnelle totale: rémunération d'une diligence postérieure, *Civ. 2<sup>e</sup>, 6 juin 2013*

#### Voie d'exécution

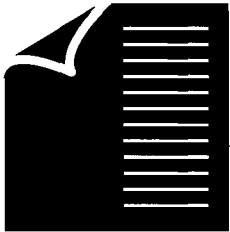
Saisie-vente: exonération totale des intérêts au taux majoré, *Civ. 2<sup>e</sup>, 6 juin 2013*



POINT DE VUE

1487

L'entrée triomphale (?) de l'action de groupe en droit français  
par Maria José Azar-Baud



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES



### CHRONIQUES

1489

Le contentieux des antennes-relais  
par Geneviève Viney

1499

Litispendance et connexité dans les relations entre un Etat membre de l'Union européenne et un Etat tiers  
par Danièle Alexandre et André Huet

### PANORAMA

1503

Droit international privé  
février 2012 - février 2013  
par Fabienne Jault-Seseke

### NOTES

1515

L'ordre de retour de l'enfant enlevé illicitement doit-il être apprécié au regard de son intérêt supérieur?,  
avis sur Civ. 1<sup>re</sup>, 20 mars 2013  
par Jean-Paul Jean

1520

Pourquoi la jurisprudence *Neulinger* ne peut pas être appliquée par les juridictions françaises dans les procédures de retour, note sous Civ. 1<sup>re</sup>, 20 mars 2013  
par Alexandre Boiché

1526

La Constitution ne s'oppose pas à l'abandon de la prescription trimestrielle en matière de presse,  
note sous Cons. const., 12 avr. 2013  
par Emmanuel Dreyer

1531

A propos de l'efficacité de la possession *solo animo*,  
note sous Civ. 3<sup>e</sup>, 20 févr. 2013  
par Antoine Tadros



## ENTRETIEN

1536

Marie-José del Rey - Les enjeux de la modernisation du droit de l'environnement

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction.

Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), soit à Sabrina Lavric (s.lavric@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes: pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises); pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page); pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises).